

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : ÉLECTION D'UN/UNE PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE (7.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,  
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT

Le conseil municipal,

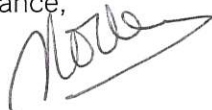
**VU** l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales et la nécessité d'élire un président de séance avant la séance de débat puis de vote du compte administratif,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ÉLIT** Monsieur PELLÉ président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif du maire.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.